



## Urgent svp besoin d'aide !!!!

Par **mireille60**, le **01/05/2013** à **19:04**

bonsoir,

je recherche des renseignements pour une amie qui a été victime de dénonciation calomnieuse en effet elle a été accusé de violences sur une personne la gendarmerie a débarqué chez mon amie, ils ont constater sur place que ce n'étais pas possible car étant enceinte de 9 mois.

le procureur a levé la mise en garde à vue puisque après une visite à l'hôpital la sage femme a constaté son état de santé! (col ouvert)

après ça plus de nouvelle de la justice alors que mon amie a été traumatisée par cette intervention de la gendarmerie et plus encore des accusations portées à son encontre. En dépression je lui est conseillé de porter plainte pour dénonciation calomnieuse pour tout ce qu'elle a subi je trouve que ça ne devrait pas rester impuni. le plus dur dans tout ça c'est qu'elle a essayé de crier à l'aide mais personne ne répond d'abord quand elle a voulu porter plainte auprès de la gendarmerie ils ont pas voulu prendre sa plainte en considération. j'ai appelé une association pour l'aider dans l'oise mais on m'a répondu qu'on pouvait rien sauf les conseils d'un juriste qui m'a rappelé ce que je savais déjà à savoir que mon amie pouvait porter plainte et que cela pouvait prendre du temps.

Aujourd'hui j'appelle à l'aide pour connaître une association qui pourrait l'aider et la soutenir.

Aidez-la svp car elle en a besoin et sachez que cette situation pourrait arriver à n'importe lequel d'entre nous. Merci

Par **mireille60**, le **02/05/2013** à **20:24**

s'il vous plait aidez nous!

Par **mireille60**, le **04/05/2013** à **22:41**

donnez moi au moins le nom d'une association svp!

Par **bea13**, le **05/05/2013** à **17:53**

Bonjour ,  
je ne suis pas une "experte" mais je peux vous donner le nom d'une association de défense contre le harcèlement moral que subit votre amie :  
<http://adchm.asso.free.fr>  
Cordialement,  
Bea13

Par **Consuelo**, le **05/05/2013** à **18:33**

Bonjour,  
Pour déposer plainte, rien de plus simple, vous écrivez un courrier en recommandé avec accusé de réception au Procureur de la République. Dans celui-ci vous détaillez les faits. C'est à dire que vous devez argumenter pour prouver que ce que votre amie a subi relève bien du délit de dénonciation calomnieuse en joignant au besoin toutes les pièces matérielles justificatives que vous pourriez avoir ( photocopies).  
Cordialement

Par **bea13**, le **05/05/2013** à **18:52**

Bonjour,  
Il y a aussi un site sur lequel votre amie peut trouver de l'aide contre les dénonciations calomnieuses :  
<http://www.jureka.fr>  
Cdt  
Bea13

Par **mireille60**, le **05/05/2013** à **21:34**

Merci à bea13 ainsi qu'a consuelo pour vos messages, c'est très important merci!!!